

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(2003/C 241/20)

Date d'adoption de la décision:	2.9.2003
État membre:	Pays-Bas
Numéro de l'aide:	N 499/02
Titre:	Subventions en faveur d'une fromagerie
Objectif:	Construction d'une fromagerie
Base juridique:	Besluit subsidies regionale investeringsprojecten 2000 van 22.8.2000
Budget:	6 806 703 euros
Intensité ou montant de l'aide:	9,1 %
Durée:	Subvention unique

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Non-opposition à une concentration notifiée**(Affaire COMP/M.3161 — CVRD/CAEMI)**

(2003/C 241/21)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 18 juillet 2003, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 2, du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

- en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page 4 de couverture),
- en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX sous le numéro de document 303M3161. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire.

Pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP

Information, marketing et relations publiques

2, rue Mercier

L-2985 Luxembourg

[téléphone (352) 29 29-42718; télécopieur (352) 29 29-42709].